



INFORMATIONS AUX USAGERS

CHANGEMENT DES HORAIRES D'ACCUEIL AU PUBLIC DE LA SOUS-PREFECTURE DE JONZAC.

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) et afin de renforcer le service rendu aux usagers, l'extension des plages d'ouverture au public de la sous-préfecture de Jonzac a été actée.

A compter du 6 mars 2017, l'accueil au public sera assuré du lundi au vendredi, de 08h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

MODALITES DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI).

Toujours dans le cadre de la réforme PPNG, les demandes de CNI vont évoluer à compter de mars 2017.

L'usager continue à s'adresser au réseau des mairies mais la procédure CNI est désormais unifiée avec celle des passeports.

Les demandes de CNI et de passeports seront instruites grâce à une application informatique commune, dite "Titres Électrotechniques Sécurisés" (TES).

- pour les services : simplification et gains d'efficacité dans l'instruction des demandes, alignement sur une seule manière de travailler, réduction des échanges papier.
- pour les usagers : réduction des délais de délivrance des CNI du fait de la dématérialisation des échanges.

Les demandes des usagers ne pourront être déposées que dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

27 dans le département de la Charente-Maritime ;

6 dans l'arrondissement de Jonzac (Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Pons, Saint-Genis-de-Saintonge).

A compter du 15 mars 2017, les demande de CNI ne seront plus à déposer à la mairie de Champagnac, mais dans l'une des 6 mairies citées ci-dessus en fonction de modalités à paraître.